

LE LIEN

UFR FO

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55
www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

Trimestriel N° 141 - Janvier 2022 - Supplément N° 1 à La Nouvelle Tribune N° 430

édito

Depuis maintenant deux ans nous subissons une crise sanitaire qui a particulièrement affecté notre vie sociale. Espérons que 2022 nous permette de retrouver nos libertés et le retour à une vie normale. Nous n'oublierons pas pour autant le lourd tribut payé par nos aînés.

Cette crise aura mis en évidence les conséquences de la désastreuse politique budgétaire de l'hôpital public : suppression de milliers de lits, réduction du personnel soignant. Elle aura également démontré une dépendance économique inquiétante.

2021 a vu une forte mobilisation de l'UFR-FO contre le projet initial de réforme de la protection sociale complémentaire initiée par la ministre Madame De Montchalin. Les pensionnés et les retraités de l'état étaient les oubliés et les perdants de ce projet de réforme.

Nos actions se sont traduites par un courrier à la Ministre, plusieurs communiqués et dernièrement par une lettre remise à tous les députés de la majorité.

Ces actions n'ont pas été vaines, le projet définitif présenté en début d'année, intègre les retraités dans la réforme dans les conditions que nous exigeons à savoir :

- possibilité à des retraités d'adhérer au contrat collectif sans obligation d'âge ou de santé, dans les mêmes conditions de prestation que le contrat des actifs ;
- la solidarité intergénérationnelle est actée et son financement prévu ;
- le panier de soins est amélioré de manière satisfaisante ;
- la cotisation la plus élevée est limitée et ne peut excéder 175 % de la cotisation de base ;
- la cotisation ne peut plus évoluer au-delà de 75 ans.

Je remercie le secrétaire général de la Fédération Générale de la Fonction Publique Force Ouvrière d'avoir porté les revendications de l'UFR-FO lors des négociations avec la ministre.

Tout n'est pas gagné. Des négociations vont s'engager au niveau ministériel pour choisir le ou les prestataires dans chaque ministère dans le cadre d'un appel d'offres, mais aussi pour apporter des améliorations à l'accord socle minimum interministériel.

Dès le mois de février les partenaires sociaux engagent avec la ministre des négociations sur le volet prévoyance. L'UFR-FO sera particulièrement vigilante pour la place qui sera donnée aux retraités.

L'UFR-FO vient de demander une audience à la ministre pour lui exprimer les revendications propres aux pensionnés de l'état. En particulier celles du pouvoir d'achat et de l'accès à la santé. Si la réforme de la PSC rend obligatoire une participation de l'état employeur à la cotisation de référence des actifs, rien n'est prévu pour les retraités.

Aussi nous allons exposer la nécessité d'une défiscalisation et, ou d'un crédit d'impôt pour tout ou partie de la cotisation des retraités.

L'UFR-FO profitera de la campagne présidentielle afin de mettre au premier plan la situation des retraités : pouvoir d'achat, accès aux soins de santé, handicap, vieillissement. Tous ces sujets sont bien absents de ce début de campagne.

Avec vous l'UFR-FO restera mobilisée et vigilante pour la défense des retraités en général et plus particulièrement celle des pensionnés de l'état.

J'espère que la campagne pour l'élection présidentielle, temps fort de notre démocratie, sera l'occasion d'une confrontation d'idées et non un concours d'invectives et de petites phrases assassines. Il est toujours bon de rêver un peu !



Jean-Paul Prady
Secrétaire Général
de l'UFR-FO



Notre combat syndical n'est pas vain : soyez assurés que l'UFR-FO restera mobilisée, ferme et résolue, cette année plus que jamais à faire aboutir nos légitimes revendications.

Chères et Chers camarades,

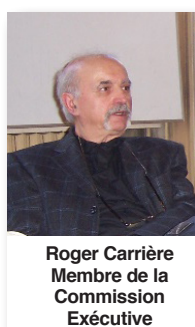
Au nom du bureau national de l'UFR- FO, je vous adresse mes vœux très chaleureux de bonheur et de santé pour vous-mêmes et vos familles.

J'ai une pensée particulière pour nos camarades disparus et ceux frappés par la maladie, un handicap ou la solitude.

Espérons que cette année sera plus clémente sur le front de la pandémie après les épreuves passées pour certaines et certains d'entre vous.

J.P. Prady

Ce gouvernement qui ignore les « vieux »



Décidément tout change (avec la covid 19) mais rien ne change dans le comportement du gouvernement vis-à-vis des personnes âgées.

Dans un récent article intitulé « Honte à eux », je dénonçais l'attitude du gouvernement en particulier par la non- prise en compte réelle de la dépendance dans une loi que la Ministre a osé présenter comme **une avancée sociale majeure**.

Mais il y a un autre sujet qui dénote un autre mépris du gouvernement envers nous c'est ce qu'on appelle maintenant (il paraît que ce terme figure déjà dans certains dictionnaires) l'ILLECTRONISME.

Un article paru dans le journal le Parisien du 14 décembre évoque très largement ce mal dont souffrent plus de 17 millions de français.

Voilà déjà bientôt 5 ans, dans un article paru en mai 2017, je critiquais cette politique d'accès aux services publics consistant à informatiser à tout va les documents administratifs mais aussi les contacts avec les citoyens (avec, vous savez, ce contact par téléphone : faites le 1,2,3 etc...) mais aussi les relations quasi obligatoires par internet (e-mails). Cela concernait notamment la Sécurité Sociale, le service des Impôts, les Préfectures, etc...

Ce qui a entraîné une catégorie de personnes défavorisées qui ne disposent pas de matériel informatique (portables, PC de bureau ou téléphones adaptés ou imprimantes) et qui implique aussi, en dehors de l'achat de matériel, de payer un abonnement mensuel à un fournisseur d'accès dont le coût grèverait une pension déjà limitée et non revalorisée. Sans compter qu'il aurait fallu une formation pour savoir se servir de ces différents appareils.

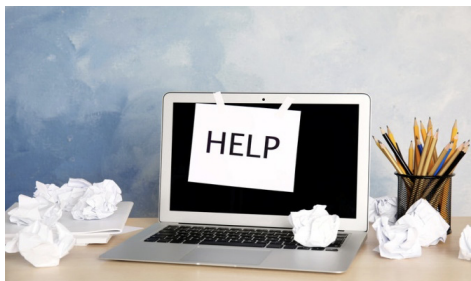
Pour ma part en avril 2021, j'ai alerté l'UCR-FO en lui demandant de se saisir du problème notamment par la prise de contact avec la Défenseure des droits. Ce qui d'ailleurs a été fait en juin 2021 et qui a fait l'objet d'un compte rendu dans le journal de l'UCR de septembre 2021. On nous a fait croire au gouvernement qu'on prenait le problème à bras le corps en créant les Maisons

sommaire

- P. 1 Édito
- P. 2 à 3 Ce gouvernement qui ignore les « vieux »
- P. 3 Billet d'humeur
- P. 4 à 6 Grande Sécu: des interrogations et des craintes ...
- P. 7 Revalorisation des pensions: une provocation, une de plus !
- P. 7 à 8 Le coup de gueule de la rédaction
- P. 8 à 11 Que nous apprend Lubrizol (suite et fin)
- P. 11 à 13 Action sociale interministérielle
- P. 14 à 15 Coups de Cœur
- P. 15 Calendrier prévisionnel des paiements des pensions 2022
- P. 16 Bulletin de changement d'adresse

France Services. Toutefois les informations qui nous remontent démontrent qu'elles sont loin de correspondre aux besoins en raison de structures inadaptées, de personnels en nombre insuffisant, mal formé et souvent incapable de répondre aux attentes des citoyens. Certaines ont été créées par des municipalités soucieuses de répondre aux besoins de leurs administrés mais avec des moyens limités.

En fait, nous sommes confrontés à cette ancienne gouvernante de l'Etat - par la réduction des dépenses - pour, dans le même temps, pour soi-disant les rendre plus compétitives. Mais, comme d'habitude, on a mis « la charrue avant le bœuf » (1) en ne voulant pas en maintenant pendant un certain temps un double système permettant de passer d'un système à un autre en douceur.



tés depuis plusieurs années à tendant à réduire les dépenses moyennes en personnels et en créant la fiscalité des entreprises compétitives. Mais, comme d'habitude, on a mis « la charrue avant le bœuf » (1) en ne voulant pas en maintenant pendant un certain temps un double système permettant de passer d'un système à un autre en douceur.

En réalité, l'objectif ce n'est plus la technique au service de l'HUMAIN mais la technique au service de la puissance, celle du pouvoir et celle des capitaux.

Toutes les initiatives destinées à sensibiliser la société sur les problèmes qui nous concernent doivent être soulignées. C'est ainsi que nous avons appris qu'à l'initiative de médecins, enseignants, écrivain(e)s, journalistes (Laure Adler) mais aussi d'anciens Ministres dont Bernard Kouchner ou Dominique Gillot, de dramaturges comme Ariane Mnouchkine ont décidé de créer le Conseil national autoproclamé de la Vieillesse dont le but est d'étudier, entre autres, les problèmes de citoyenneté, de fracture numérique, d'habitat. Ce conseil est surtout destiné à imposer la Vieillesse parmi les thèmes majeurs de la campagne électorale.

Il serait donc opportun de profiter du contexte pré-électoral pour - en tant que syndicaliste, adhérent ou militant - de porter notre revendication auprès de ceux appelés à solliciter notre vote en exigeant une meilleure prise en compte des besoins vis-à-vis de ces 17 millions qui se sentent exclus de notre société.

(1) Faire les choses à l'envers ou dans le désordre ou aller trop vite en besogne.



Le Président de la République vient de livrer à la vindicte populaire les non vaccinés dans des termes indignes de sa fonction.

Je suis vacciné et je crois que la vaccination est à l'heure actuelle la meilleure protection au moins pour les formes graves du virus. Néanmoins je ne peux que m'indigner sur deux points de son propos.

- La situation dans les hôpitaux n'est pas du fait des non vaccinés, le premier responsable est bien sûr le coronavirus, mais aussi la politique de gestion de l'hôpital public qui a supprimé des milliers de lits et n'a pas assuré les postes de soignants nécessaires. En outre la gestion de la crise sanitaire - certes difficile - a vu les mesures incompréhensibles et même contradictoires s'accumuler.

- Le principe de la liberté. Le gouvernement a pris le parti de ne pas rendre la vaccination contre la covid obligatoire, misant sur sa capacité à expliquer et à convaincre...

En laissant le libre choix aux citoyens, le Président ne doit pas s'offusquer que certains puissent s'exprimer différemment. Donner la liberté de choix tout en fustigeant le choix fait n'est pas un bon exemple de valeurs démocratiques.

Le Président ne doit pas opposer les bons citoyens à ceux qu'il juge mauvais. Son rôle n'est pas de discriminer et ainsi de fracturer la société. Les citoyens attendent de lui qu'il assume son devoir de préserver la cohésion sociale de la nation.

J.P.P



Grande Sécu : des interrogations et des craintes ...



Bernard RIBET
Secrétaire National

Fin juillet dernier, Olivier VERAN, ministre de la Santé a commandé un rapport au Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) dont la finalité est de réfléchir à l'organisation du système de santé français.

Un projet de rapport a été remis le 18 novembre dernier ouvrant un débat sur l'articulation entre assurance maladie obligatoire (AMO) et organismes complémentaires santé.

4 scénarios ont été ainsi envisagés :

- Le 1er scénario propose le statu quo mais avec des correctifs dont la finalité est notamment de diminuer le reste à charge pour les ménages les plus modestes.
- Le 2ème scénario s'appuie sur les complémentaires santé à qui il serait demandé une extension des garanties offertes, ce qui peut s'analyser comme un pas supplémentaire vers la privatisation de la santé
- Le 4ème scénario pose le principe d'une assurance complémentaire obligatoire – sachant que 95 % des Français ont une mutuelle. Ce scénario vise donc les 5 % d'assurés qui n'ont pas de couverture complémentaire (dont 20 % de retraités). Fin du ticket modérateur certes mais avec un panier de soins restreint.
- Le 3ème scénario aurait, lui, la faveur du ministre de la Santé, mais il faut rester prudent. Il consiste en tout cas en une rupture majeure dans notre système de santé qui évoluerait vers une « Grande Sécu ».

Ce scénario prévoit un remboursement à 100 % des dépenses de santé par l'assurance maladie. Ce qui supprime tous les co-paiements actuels donc remet en cause - en théorie - l'existence des complémentaires santé dans le dispositif.

Dans l'esprit de ses promoteurs ce système y gagnerait en lisibilité, simplicité et transparence. Mais ce projet provoque la colère des mutuelles et l'opposition de la Confédération des Syndicats médicaux français. Il suscite, à ce stade, des interrogations et aussi des craintes. Il est donc nécessaire d'en faire,

dès à présent, l'analyse afin de bien en appréhender les implications possibles mais en premier lieu de dresser un constat de la situation actuelle.

La situation actuelle

Notre modèle de protection sociale, auquel nous restons fortement attachés, n'en est pas moins imparfait et doit être amélioré. **En particulier il laisse subsister bien des inégalités.**

- Tout d'abord les déremboursements de l'assurance maladie ces dernières années qui pèsent évidemment sur tous mais pénalisent encore davantage les plus défavorisés.

- La hausse importante des cotisations mutuelles : plus de 45 % en moyenne en 10 ans.

29 % des Français déclarent avoir des difficultés pour payer leurs mutuelles et ce chiffre pourrait bientôt atteindre 35 à 40 % avec la hausse du coût du logement, de l'énergie, de la transition écologique ... Le reste à charge n'a pas le même impact sur le budget d'un ménage modeste (10 %) et sur le budget d'un ménage aisé (2%).

- Les personnes âgées sont particulièrement fragilisées car elles supportent des dépenses de santé plus importantes. Or, la tarification à l'âge actuellement pratiquée pour la couverture santé complémentaire, pénalise grandement les retraités au mépris de tout esprit de solidarité intergénérationnelle : les hausses du barème des cotisations seraient de 3 % par tranche d'âge pour les actifs, 6 % pour la population des 65 – 75 ans, 7 % pour la population âgée de plus de 75 ans – hors revalorisations annuelles évidemment. Mais c'est une moyenne car les situations individuelles peuvent être très différentes d'une mutuelle à l'autre.

Les retraités payent en tout cas au prix fort la mutualisation du risque.

S'ajoute l'évolution du monde mutualiste vers une logique d'assurance, ceci expliquant cela.

Cela étant, il semble que les Français ont une opinion globalement favorable de leurs mutuelles et 65 % leur font confiance. Nonobstant les critiques légitimes que l'on peut adresser à la Mutualité, le

procès qui leur est fait est injustifié. Les rapporteurs mettent en avant la différence importante de coûts de gestion : 7,5 % pour les mutuelles, 3,5 % pour la sécurité sociale. C'est oublier tout de même que contrairement à la sécurité sociale les mutuelles ont des frais de recouvrement et enfin elles supportent de lourdes taxes et prélèvements sur les contrats, au total de l'ordre de 19 à 20 %

Au demeurant notre système de protection sociale, malgré ses imperfections, reste encore un modèle par rapport aux régimes applicables dans les autres pays : en effet la France affiche le plus faible taux des dépenses de santé laissées à la charge de l'assuré (en moyenne 7 %).

Dans ce contexte quelles sont les interrogations que pourrait susciter le projet de « Grande Sécu » ?

Le projet serait, au premier abord, séduisant car on pourrait penser qu'il généraliserait le système déjà appliqué pour les affections longue durée (ALD). Notre confédération d'ailleurs a toujours milité pour un remboursement à 100 % des dépenses de santé,

Plus récemment le 100 % est appliqué pour les dépenses de soins dentaires, optique et audition. Mais, précisément, s'agissant des conditions de prise en charge de ces dernières dépenses l'expérience des pratiques incite pour le moins à la réserve...

En effet la vraie question est de savoir s'il y aura ou non suppression du ticket modérateur comme c'est le cas pour le remboursement des dépenses liées à la pathologie pour les patients en ALD. Et subsidiairement sur quel « panier de soins » appliquera-t-on le 100 % ?

Il est évidemment essentiel d'avoir des éclaircissements sur le périmètre de prise en charge de la future « Grande Sécu ».

Autre sujet d'inquiétude : qu'en sera-t-il de la prise en charge des dépassements d'honoraires pour les médecins de secteur 2 ?

Il est rappelé que 43 % des dépassements d'honoraires autorisés sont pris en charge par les mutuelles. Le risque de déconventionnement d'une partie de la médecine libérale – évoqué par les représentants de ces professionnels – pourrait se traduire par une orientation des patients les plus aisés vers les praticiens les plus performants mais aussi les plus chers au détriment bien sûr des plus modestes.

Le transfert de financement des dépenses de santé sur l'assurance maladie représenterait un surcoût de 18,8 Md € pour les uns, 22 Md € pour d'autres.

Quoiqu'il en soit, les rapporteurs évoquent l'hypothèse d'une hausse des cotisations patronales et de la CSG – on avance le chiffre de hausse de 1,5 % – pour financer cette « Grande Sécu ».

Les baisses de cotisations patronales et salariales décidées par les gouvernements successifs ont fragilisé notre Sécurité Sociale en remettant en cause les principes fondamentaux de solidarité et de répartition. Sans oublier que l'Etat met à sa charge indûment le financement de la dette liée au COVID 19.



Il subsiste d'ailleurs un doute sur l'acceptabilité de la hausse des cotisations patronales bien qu'elle soit souhaitable. Reste donc seule la CSG qui est un impôt. Un financement exclusif de la Sécurité Sociale par l'impôt consisterait en un scénario de rupture auquel nous ne pourrions que nous

opposer car la cotisation est un salaire différé, elle ouvre des droits alors que l'impôt – par définition – n'est pas affecté. Le financement de la Sécurité Sociale serait alors soumis à régulation budgétaire comme c'est le cas des dépenses du budget de l'Etat.

Ce projet fera-t-il des gagnants et/ou des perdants ?

Il est évidemment difficile de se prononcer en l'absence de textes. Les rapporteurs font valoir les éco-

nomies générées par cette réforme qu'ils estiment à 5,4 Md €.

Ils escomptent une hausse du pouvoir d'achat des assurés – particulièrement des personnes âgées et retraitées.

Des chiffres sont donnés sur l'économie générée par la réforme sur les assurés :

100 €/an pour un salarié

130 €/an pour les indépendants

50 €/an pour les « inactifs »

170 €/an pour les retraités

Pour ces derniers la hausse de la CSG serait d'ailleurs différenciée puisqu'il y a 3 taux de CSG : le taux réduit, le taux médian, le taux normal.

C'est cependant méconnaître que toutes les dépenses ne seront pas prises en charge par la « Grande Sécu » et il y a l'inconnu des dépassements d'honoraires. Les restes à charge risquent d'augmenter et dans des proportions importantes y compris pour les patients en ALD et les plus âgés. Il sera nécessaire pour beaucoup de contracter une couverture supplémentaire et les retraités seront finalement pénalisés comme c'est déjà le cas aujourd'hui et peut-être davantage demain ?

Quel avenir pour les mutuelles ?

Il ne fait pas de doute que cette réforme, si elle est mise en place selon le scénario qui semble avoir la faveur du gouvernement, aura de profondes répercussions pour les mutuelles. L'enjeu c'est d'abord le sort de plus de 100 000 salariés. Les mutuelles ont une place importante dans le dispositif actuel. D'ailleurs 94 % des plus de 65 ans les considèrent comme indispensables.

Dans les dépenses de remboursement santé (hors ALD) l'assurance maladie couvre 70 % et les mutuelles 30 %. Elles ont par ailleurs une politique d'offres négociées en optique, dentaire ou audition et s'appuient sur des réseaux de soins référencés mais pour des prestations il est vrai à minima.

Malgré tout elles ne disparaîtront pas mais il faut s'attendre à des restructurations sur lesquelles on peut d'ores et déjà s'interroger : quel avenir pour le code de la mutualité ? Cette réforme ne bénéficiera-t-elle pas en définitive au secteur marchand ?

Le projet n'exclut pas des prestations qui seraient réservées aux organismes complémentaires : la chambre individuelle en milieu hospitalier notam-

ment, la prévention, les soins paramédicaux entre autres ...

Il y a donc une place pour les mutuelles mais quel en sera le prix pour l'assuré ?

Enfin il y a le secteur de la prévoyance. La plupart des mutuelles de la Fonction Publique prennent en compte les garanties santé et les garanties prévoyance. Qu'en sera-t-il demain ?

La position de la Confédération Force Ouvrière

Prudente bien sûr, comme il convient, mais lucide. Notre organisation craint une dérive qui est d'ailleurs largement engagée aujourd'hui – à savoir un nouveau pas vers une étatisation de la Sécurité Sociale avec le basculement des recettes vers l'impôt et la remise en cause de la gestion paritaire de l'Institution. Il y a déjà un précédent avec la « 5ème branche perte d'autonomie » dont le financement et la gestion sont confiés à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). La mainmise de l'Etat sur la Sécurité Sociale est flagrante à travers les objectifs de dépenses fixés arbitrairement par les LFSS successifs (Loi de Financement de Sécurité Sociale) sans rapport avec les besoins. Pourtant la régulation budgétaire ne devrait pas s'appliquer au domaine de la santé. L'expérience difficile que nous vivons depuis plus de 2 ans nous le rappelle.

Les questions du laisser à charge et des dépassements d'honoraires des praticiens sont cruciales.

Il ne faudrait pas que ce projet – malgré son ambition – ne conduise finalement qu'à une **protection sociale à deux vitesses** ce qui serait inadmissible : nos fondamentaux c'est tout de même « à chacun selon ses besoins » et non « à chacun selon ses moyens ».

Il est donc capital d'avoir rapidement une clarification pour pouvoir se positionner et, le cas échéant, adapter la riposte.

En dernière minute, certaines rumeurs font état d'un éventuel abandon de cette réforme mais restons vigilants car l'expérience nous apprend que des projets retirés finissent par refaire surface

Revalorisation des pensions : une provocation, une de plus !

Cette année 2021 connaît une vague de hausse des prix et tarifs sans précédent et générale, y compris d'ailleurs dans des secteurs qui n'ont pas été affectés par la pandémie. Ce qui ne manque pas d'interroger.

Le coût de la fourniture d'énergie atteint des sommets : le litre de diesel explose cet automne, l'électricité a augmenté de plus de 50 % en 10 ans, et on annonce pour 2022 une hausse de 10 %. Quant au prix du gaz il aurait été multiplié par 4 avec des hausses successives de plus en plus élevées : + 4 % en juin, + 5,3 % en août, + 8,7 % en septembre et + 12 % en octobre. Où s'arrêtera-t-on ?

Certaines hausses sont liées aux aléas climatiques et donc aux mauvaises récoltes. C'est le cas cette année de la flambée des prix des fruits et légumes.

Des pénuries de matière première - conséquence dit-on de la pandémie - entraînent des ruptures d'approvisionnement en produits finis donc la hausse des prix. Mais il ne faut pas se le dissimuler un certain nombre de hausses sont purement spéculatives.

Que fait le gouvernement ?

Des mesures ont été annoncées : le tarif du règlement du gaz ne devrait pas dépasser son niveau d'octobre qui, par parenthèse, était au plus haut !

La hausse du tarif réglementé de l'électricité début 2022 sera limitée à 4 % ce qui est déjà beaucoup trop eu égard à son prix atteint en 2021.

Reste le chèque inflation d'un montant de 100 €, mais d'une part tous les retraités ne sont pas éligibles et d'autre part il est perçu avec retard, en février 2022. Mais il a le mérite d'exister.

Il faut cependant souligner que les quasi-gels successifs des pensions conjugués à la hausse régulière du coût de la vie ont profondément et malheureusement durablement dégradé le pouvoir d'achat des retraités, une perte estimée à 20 % sur environ 20 ans et cela continue !

Alors que l'inflation prévisible pour 2021 pourrait s'établir au niveau de 2,6 % la revalorisation des pensions et retraites décidée par le gouvernement pour 2022 est limitée à 1,1 % !

C'est inacceptable ! Les retraités sont spoliés d'année

en année et plus que jamais il est impératif de modifier les règles de revalorisation des pensions et retraites en exigeant une revalorisation pour tenir compte de la réalité de la hausse du coût de la vie et aussi l'indexation sur les salaires, ce qui est demandé depuis longtemps.

Ce début d'année 2022 devra nous voir mobilisés et fermes pour obtenir satisfaction dans notre légitime revendication. Encore une fois les retraités tiennent une place primordiale dans l'équilibre économique et social de notre société. Ils ont droit à la considération de nos concitoyens et de nos gouvernants. Préserver leur pouvoir d'achat en fait partie.

BR



Jean Babouram
Secrétaire
National

Nous entrons dans une période électorale où la surenchère démagogique excelle dans tous les domaines avec des propos violents et excessifs. Nous avons droit à tout : lutte des classes, des origines avec du mépris pour la masse laborieuse. Vous ne serez pas étonnés d'entendre tout et son contraire sur une catégorie de citoyens dont nous faisons partie, je veux parler des retraités et des fonctionnaires.

Certains proposent de travailler plus longtemps, ce qui ne serait pas incohérent si nous étions dans un contexte de manque de salariés pour des emplois existants. Nous sommes actuellement dans une situation inverse où nous avons plus de demandes que d'offres sur le marché de l'emploi.



Les employeurs se plaignent de ne pas trouver de main d'œuvre. De quoi parle-t-on ? Il faudrait peut-être expliquer les secteurs qui sont dans cette situation et les rémunérations proposées pour ces emplois.

Je préfère employer le terme "emploi" qui correspond plus à la réalité du monde salarial plutôt que "travail" qui reflète un synonyme de pénibilité.

Si nous vivons cette réalité, certains dirigeants devraient réfléchir sur l'origine de cette situation. Ce sont eux qui ont mis le pays dans cette posture, et avoir un peu de mémoire et se souvenir qu'ils ont vendu les fleurons de notre industrie sans se soucier du sort de la population.

Pour palier cette gabegie, ils ont préféré indemniser les salariés plutôt que de soutenir les entreprises qui généraient de l'emploi. Ils sont étonnés que les ouvriers ne veulent plus des contraintes générées par un blocage des salaires qui provoque un appauvrissement de la population, tout augmente sauf les revenus.

Mesdames et Messieurs les politiques, à l'approche d'échéances politiques majeures, la présidence et le parlement, vous avez découvert l'existence de ceux que vous avez ignorés, malmenés, critiqués

car ce sont eux qui mettent le bulletin dans l'urne qui scelle le destin de vos prétentions par leurs votes. L'heure du bilan a sonné et vos promesses n'y changeront rien.

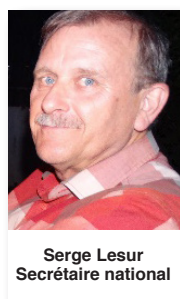
Les retraités sont des parents et souvent des grands-parents, qui sont aussi des électeurs, nous les rappellerons à vos bons souvenirs. Nous faisons parti des électeurs qui s'expriment le plus, nous n'avons pas la culture de l'abstention, militant un jour, militant toujours.

Nous avons subi des brimades au cours de ses dernières années, nous avons été traités de nantis, propriétaires, et j'en passe, comme par hasard l'augmentation qui n'est pas satisfaisante au regard des pertes de ses dernières années, est la plus forte du quinquennat, quel cadeau !

Nous sommes dans le wagon des oubliés pour être poli et ne pas dire "ignorés", encore une fois sur le dossier des complémentaires santé. Nous avons pu constater que votre notion de négociation est toujours la même, c'est vrai que vous employez plus le terme de concertation qui signifie dans votre langage : "communication de nos décisions", rappelez-vous nous n'avons pas de rancune mais de la mémoire !



Que nous apprend Lubrizol ? (suite et fin))



Serge Lesur
Secrétaire national

Comme nous avons pu le voir dans les articles précédents, des faits graves (bien qu'il n'y ait pas eu de morts directes) se sont produits suite à l'incendie

de l'entreprise Lubrizol à Rouen (76). Or des précédents s'étaient déroulés dans cette même usine, mais aussi dans de nombreux autres endroits en France et dans le monde (avec des conséquences souvent plus dramatiques). Alors, pourquoi des accidents se produisent-ils encore ? Ne pourrions-nous pas éviter ces drames ? Pourquoi une telle cacophonie ?



Illustration Martine Lesur

Les réglementations ont été assouplies, la culture du risque est inexistante en France. Or l'information et les contrôles sont nécessaires pour essayer d'assurer une sécurité maximale. Mais voilà...

Un petit jeu de pistes ?

Mais faisons preuve d'un peu de curiosité et essayons de nous renseigner sur la documentation à destination du

public et concernant Lubrizol à Rouen. Nous nous rendons (mais il faut déjà savoir que c'est là où il faut aller : combien de Rouennais et des habitants des communes voisines le savent ?) sur la base de données AIDA « la réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement »

que « **60% des habitants de la zone exposée [par les fumées de Lubrizol – Rouen] ont rapporté au moins un symptôme ou problème de santé après l'incendie de Rouen⁵** ». Ce rapport précise par la suite que « **En l'état actuel des connaissances, aucun élément ne permet de conclure à l'observation d'une contamination apportée par l'incendie différenciable d'une pollution industrielle historique. Aucun élément objectif n'apparaît donc en faveur d'une surexposition des populations riveraines aux substances identifiées. (...) dans ce contexte, conduire une enquête de biosurveillance n'apporterait pas d'éléments supplémentaires** ».

Fermez le ban, circulez, il n'y a rien à voir... et à savoir ! Dans ce contexte, il s'agit, ni plus ni moins, d'un blanc-seing à l'exploitant. Et si Lubrizol France a été mis en examen pour « exploitation non conforme d'une installation classée ayant provoqué des dégâts environnementaux et déversement de substances nuisibles dans les eaux » elle ne va pas encourir, *a priori*, beaucoup de choses. Il n'est même pas question de santé des riverains ! Nous ne sommes pas dans la bonne direction et « le monde d'après » risque de ressembler à celui d'avant, en pire même ! L'action du gouvernement va même à l'encontre de ce qu'il faudrait faire en reformant totalement l'hygiène et la sécurité au travail

et en incluant les missions des CHSCT au sein des CSE. Une régression sans nom, un retour en arrière de plus de 40 ans : « **Cela fait désormais plus d'un an que la mise en place du comité social et économique (CSE) est obligatoire dans les entreprises de plus de 11 salariés. Manque de moyens, perte de proximité avec le terrain, relégation au deuxième plan des questions de santé et de sécurité... À l'heure du premier bilan, les craintes qu'avait exprimées FO dès les prémices d'un regroupement des IRP au sein d'une instance unique sont confirmées⁶** ».

En décembre 2019, quelques mois après l'accident de Rouen, la Fédéchimie FO a tenu à rappeler que « **très souvent, les accidents industriels majeurs sont le résultat de déréglementations, d'absence de contrôles et de recours abusifs à la sous-traitance, tout cela aggravé par la liquidation des CHSCT** »⁷. Les actionnaires et le MEDEF ont temporairement gagné le combat : il faut à tout prix remettre en place et développer les instances spécifiques de sécurité, de santé au travail. Sans cela, les catastrophes continueront, malheureusement, de se produire et les salariés, riverains et l'environnement continueront de payer le prix fort de cette infernale course au profit. « Que nous apprend Lubrizol ? » On peut raisonnablement se le demander.



Crédit photo : Serge Lesur

Interview de M. Benoît Laignel au sujet de Lubrizol

Lors du tournage du film « Les gardiens du climat » (E. Fretel, 2021), je réalise l'interview suivante de M. Be-

noît Laignel, pendant que les techniciens préparent le plateau de tournage sur les hauteurs de Rouen le 7 septembre 2020.

À la demande du président de l'université de Caen, Benoît Laignel est chargé de constituer un groupe de travail pour monter un projet sur Lubrizol.

5 Ouest-France, mardi 6 juillet 2020

6 <https://www.force-ouvriere.fr/cse-a-l-heure-du-bilan-les-craintes-de-fo-se-confirment>

7 <https://www.force-ouvriere.fr/de-seveso-a-lubrizol-quelle-gestion-du-risque-industriel-12526>

Il s'entoure de 15 collègues de l'université...

J'ai rencontré et interrogé M. Benoit Laignel, responsable et coordonnateur d'un groupe de 16 enseignants de l'Université de Rouen, qui, à la demande de l'université, a monté un projet pour étudier les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol en septembre 2019 dans l'agglomération de Rouen. Je lui ai demandé de me fournir des informations sur ce projet et ses conclusions.

Extraits :

Benoît Laignel : On a l'impression que l'étude qu'on a présentée au préfet ne le rassure pas.... Cette étude propose une approche pluridisciplinaire : on analyse les suies - mais pas comme ils l'ont fait avec la recherche de produits connus, des normes, car il y a plein de produits qui se sont recombinaés - pour

essayer de trouver tous ces combinats. À l'université, nous avons des chimistes qui ont un spectromètre de masse unique en France. Ils te montrent par exemple une analyse des suies de particules de propane : apparaissent 2 000 signaux dont certains même ne sont déjà pas connus. Les suies de Lubrizol ... 30 000 signaux, 10% de connus ! Donc forcément, quand tu recherches des produits connus avec des normes tu te dis « Il n'y a pas de problème ». Ce que le préfet a peur c'est que nous on peut analyser ces produits là et dire « Et bien, il y a des produits que l'on connaît, mais il y a aussi des produits qu'on ne connaît pas et quelle est leur toxicité... on n'en sait rien ! ». Mais c'est quand même important de regarder ça et ne pas se limiter à ce qu'on connaît et dire ... « Y a pas de problème » ! En plus, on a des spécialistes en physique qui peuvent recréer des incendies, donc ce que l'on a proposé aussi c'est de prendre des produits Lubrizol, pas tous mais quelques-uns quand même, et de les brûler en enceinte pour pouvoir caractériser la physique des particules et aussi leur chimie. Ces universitaires travaillent déjà avec des médecins : ils placent les suies sur des cellules pulmonaires pour étudier la toxicité. Nous on propose de faire cela avec les suies de Lubrizol. (...) Ils sont allés chercher des experts nationaux, pourquoi pas, mais on a ici deux spécialistes en gestion de crise qui font des plans d'évacuation ailleurs, partout dans le monde, et on n'est pas venu leur demander leur avis. J'essaie de dire au préfet : « Écoutez, c'est important

qu'il y ait des experts nationaux mais ce que l'on vous propose c'est différent et complémentaire ». (...) Il y a les associations, la presse, qui m'appellent pour me demander : « Où en êtes-vous ? ». Mais nous... on en est nulle part parce qu'on n'a toujours pas les financements. (...) Il y a une grosse attente et à un moment donné moi, je suis désolé, je ne vais plus attendre et je vais dire « Bien, écoutez, les financements n'arrivent pas ... l'étude ne sera pas faite.

S. L. : Et donc tout ça n'aura servi à rien ?

B. L. : Si on ne pousse pas... ! Il y a la crise, certes, mais après le recul que l'on doit prendre par rapport à ça... il faut aller plus loin. Ça aura servi, d'après le préfet, qu'on va moderniser les plans d'alerte, ça ne va plus être une sonnerie, ... c'est déjà ça ! Mais il n'y a pas que ça, voilà !

Edifiant, n'est-ce pas ? Terrifiant, plutôt. L'interrogeant également sur la culture du risque, il me confie : « La culture du risque, nous ne la possédons pas. La culture du risque repose sur 4 thèmes : la prévision, la prévention, la gestion de crise et enfin l'information. Pour avoir une culture du risque, il faut être informé. »

Ainsi, comme on vient de le voir, l'information n'est pas au rendez-vous et donc il reste beaucoup à faire pour inculquer une véritable culture du risque à Rouen et... en France !



ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE



1. LES SRIAS

Au niveau national le CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale), instance paritaire, est en charge du suivi de l'ASI.

Les SRIAS constituent l'échelon régional de concertation et de coordination de l'action sociale interministérielle au bénéfice des agents rémunérés sur le budget de l'Etat.

Composées de représentants du personnel et de représentants de l'administration, elles élaborent des propositions de projets d'action sociale sur leur territoire.

Les actions proposées par les SRIAS ont une vocation à répondre à des besoins collectifs non couverts visant à améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elles aident également les agents à faire face à des situations difficiles.

Toutes les actions respectives de chaque SRIAS sont accessibles sur le site internet. Selon l'action proposée, il peut être demandé à l'agent une participation financière en fonction du niveau de revenu et/ou du quotient familial.

NDLR : A noter que les retraités de la Fonction Publique d'Etat sont ayants droits de l'action sociale mise en place à l'échelon interministériel ou ministériel.

Lien utile :

www.fonction-publique.gouv.fr/sections-regionales-interministerielles-daction-sociale-srias.

2. LA RESTAURATION

L'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter administratifs sous forme d'une subvention.

Cette subvention n'est jamais remise directement à l'agent mais versée à l'organisme gestionnaire, l'agent bénéficiant d'une réduction sur le prix du repas consommé.

Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de l'administration à proximité d'un centre administratif, des conventions peuvent être signées avec les gestionnaires de restaurant du secteur privé et notamment de restaurants d'entreprise de manière à permettre l'accès de ces restaurants aux agents de l'Etat. Les fonctionnaires stagiaires élèves des écoles d'administration, les agents non titulaires, les apprentis effectuant un stage dans le cadre d'un cursus universitaire ou d'une formation professionnelle ouvrent droit au versement de la subvention.

Les agents retraités des administrations de l'Etat peuvent ainsi que leurs conjoints être accueillis dans les restaurants des administrations.

Les personnes extérieures, les retraités et leur conjoint ne peuvent prétendre au bénéfice de la prestation repas, ils doivent acquitter un prix de repas au moins égal au prix de revient dudit repas, toutes charges comprises.

Le montant 2022 de la subvention interministérielle (PIM) est de 1,29 € par rationnaire dont, au 1er janvier 2022 l'indice brut de traitement est inférieur ou égal à 567 – indice nouveau majoré (INM) égal à 480.

Le montant de la subvention est actualisé chaque année selon les taux appliqués par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) pour les prestations à réglementation commune.

NDLR : Les retraités revendiquent de manière récurrente le maintien de la subvention aux personnes qui en bénéficiaient lorsqu'elles étaient en activité.

3. AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE

Cette prestation s'adresse principalement aux fonctionnaires retraités de l'Etat. Elle a pour but de favoriser le maintien à domicile et de prévenir la perte d'autonomie. Elle comprend deux types d'intervention :

- Le plan d'action personnalisé (PAP) qui recouvre un ensemble de prestations de service :
 - * aide à domicile
 - * actions favorisant la sécurité à domicile
 - * accompagnements hors du domicile
 - * soutien ponctuel en cas de retour d'hospitalisation
 - * soutien ponctuel en cas de périodes de fragilité physique ou sociale
- L'aide habitat et cadre de vie (HCV) qui consiste en un accompagnement financier pour des aménagements du logement permettant le maintien à domicile.

Une analyse de la situation est faite, suivie d'une évaluation des besoins. L'Etat prend en charge une partie des dépenses.

Mais ces aides sont attribuées sous conditions de ressources. Un arrêté du 16 Décembre 2020 a fixé les barèmes en vigueur (voir annexes 1 et 2). A noter qu'une 7ème et 8ème tranche de revenus ont été créées pour élargir les conditions d'accès à cette prestation. Cette prestation n'est pas cumuleable avec les aides de même nature versées par les conseils généraux (APA – AAH – PCH).

ANNEXE 1

**BAREME DE RESSOURCES ET DE PARTICIPATIONS
DES PLANS D' ACTIONS PERSONNALISES 2021**
(Source : ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques – 1711/2021)

RESSOURCES MENSUELLES		
PERSONNE SEULE	MENAGE	PARTICIPATION DU RETRAITE
Jusqu'à 906,81 €	Jusqu'à 1 407,82 €	10 %
De 906,81 € à 1 000,00 €	De 1 407,82 € à 1 600,00 €	15 %
De 1 000,00 € à 1 100,00 €	De 1 600,00 € à 1 750,00 €	25 %
De 1 100,00 € à 1 250,00 €	De 1 750,00 € à 1 900,00 €	40 %
De 1 250,00 € à 1 400,00 €	De 1 900,00 € à 2 200,00 €	55 %
De 1 400,00 € à 1 700,00 €	De 2 200,00 € à 2 600,00 €	65 %
De 1 700,00 € à 2 000,00 €	De 2 600,00 € à 3 000,00 €	70 %
Au-delà de 2 000,00 €	Au-delà de 3 000,00 €	75 %

Le plafond d'aide annuel au titre du plan d'action personnalisé est fixé à 3 000 €.

ANNEXE 2

**BAREME DE RESSOURCES ET DE PARTICIPATIONS
DE BENEFICIAIRES HABITAT ET CADRE DE VIE**

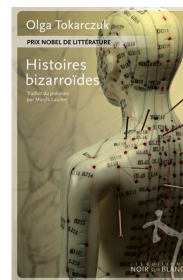
RESSOURCES MENSUELLES		Participation de L'Etat
PERSONNE SEULE	2 PERSONNES	
Jusqu'à 855,00 €	Jusqu'à 1 484,00 €	65 %
De 855,00 € à 915,00 €	De 1 484,00 € à 1 584,00 €	59 %
De 915,00 € à 1 032,00 €	De 1 584,00 € à 1 735,00 €	55 %
De 1 032,00 € à 1 115,00 €	De 1 735,00 € à 1 794,00 €	50 %
De 1 115,00 € à 1 166,00 €	De 1 794,00 € à 1 860,00 €	43 %
De 1 166,00 € à 1 287,00 €	De 1 860,00 € à 1 964,00 €	37 %
De 1 287,00 € à 1 455,00 €	De 1 964,00 € à 2 182,00 €	30 %
Au-delà de 1 455,00 €	Au-delà de 2 182,00 €	Pas de participation de l'Assurance retraite

Coups de coeur



Geneviève Chausse
Secrétaire National

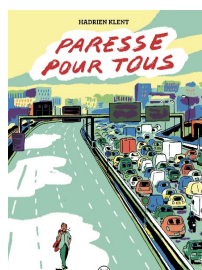
Voilà un titre qui paraît tout à fait correspondre à la situation actuelle bizarroïde que nous sommes en train de vivre. Ce recueil de dix nouvelles est écrit par Olga Tokarczuk, prix Nobel de littérature, je ne m'arrête donc pas sur la qualité remarquable de l'écriture, même s'il s'agit d'une traduction. Les mondes dans lesquels évoluent les personnages sont imaginaires, parfois inquiétants mais aussi symboliques. Olga Tokarczuk aborde la politique, la religion, le désir d'immortalité, l'écologie...et bien d'autres thèmes, sans avoir l'air d'y toucher.



Ces dix nouvelles, ces dix contes, ressemblent à des paraboles, tendres, poétiques, tragiques. Tant pour sa forme littéraire que pour le fond, ce petit livre restera

dans vos mémoires.

Histoires bizarroïdes – Olga Tokarczuk – Editions Noir sur Blanc -190 pages – 19 €



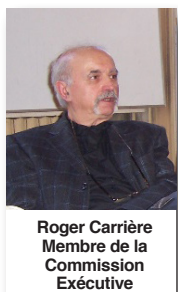
Pour autant ce n'est pas le droit à flemmarder !

Emilien Long, prix Nobel d'économie, se présente à l'élection présidentielle. Son programme : les 15 heures de travail par semaine, soit 3 heures par jour. Le temps que l'on ne passe pas à travailler sera consacré au bénévolat, au sport, au jardinage... On fait du bien aux autres, à la nature et à soi-même. Et en prenant le temps de vivre, on prend aussi le temps de réfléchir.

Ce roman/essai se situe dans l'actuel paysage politique et médiatique. Il pose des questions sur notre modèle productiviste utilisant plus de ressources qu'il n'y en a de disponibles et imposant aux salariés de travailler pour vivre et consommer toujours davantage.

Facile à lire, le livre est bien documenté (sans nous abreuer de chiffres), intelligent et lucide sur notre époque centrée sur le travail et la rentabilité. On se prend au jeu, même si le « héros » est un peu trop sympathique pour être vrai. Mais si les personnages sont fictifs, la démonstration de la nécessité de renverser les priorités paraît bien réelle.

Paresse pour tous – Hadrien Klent – Editions le Tripode – 355 pages



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

La nièce d'Hitler est assassinée dans l'immeuble où habite son oncle et ce avec un revolver appartenant à celui-ci. Quelles sont les motivations ? Pourquoi cet assassinat ? Hitler était-il amoureux de sa nièce qui avait une aventure sentimentale avec un autre ?

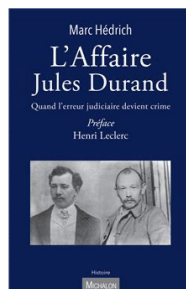
Bien entendu tout est fait par lui et son entourage pour le dédouaner au moment où celui-ci est en pleine ascension politique.

Ce livre se veut un roman qui mêle histoire vraie et fiction réalisé à partir de documents d'archives officielles. Il est destiné à ceux qui sont passionnés d'histoire contemporaine et notamment dans un moment où la vie politique française pose

de nombreuses interrogations. En particulier, où des personnalités politiques de premier plan tentent de faire oublier leurs propres turpitudes et où les citoyens sont enclins de prendre pour argent comptant n'importe quel mensonge (souvenons-nous du « roi Trump » à ce sujet ?). Ce livre permet de resituer les conditions dans lesquelles n'importe quel personnage peut parvenir à ses fins c'est-à-dire à prendre le pouvoir par le mensonge.

L'ange de Munich – Fabiano Massimi – Editions Albin Michel – 21,90€





En 1961, récemment démobilisé mais déjà jeune syndicaliste, conseillé par un de mes camarades de la Paierie Générale, j'ai assisté au Théâtre du Châtelet à une pièce « Boulevard Durand » d'A. Salacrou. J'en suis sorti bouleversé mais déjà l'esprit rebelle. Pourquoi ?

Cette pièce retrace la vie d'un délégué syndical en 1910, injustement accusé de complicité d'assassinat commis par des compagnons grévistes au cours d'une bagarre entre ivrognes et qui a vu un des protagonistes décédé, qualifié de « jaune » par ses camarades. Le Patronat du Havre inventa une histoire de décision syndicale selon laquelle on devait éliminer physiquement les jaunes soutenus par les patrons pour tenter un procès à Durand. S'appuyant sur une justice aux ordres, le Patronat et la bourgeoisie havraise firent

condamner à mort l'inspirateur de cette soi-disant décision. Le type même de la lutte de classes.

Cette décision inique, une véritable erreur judiciaire que l'on peut qualifier de crime judiciaire scandalisa toute la population française. Jean Jaurès, alors directeur du journal l'Humanité, participa activement à cette mobilisation populaire. J. Durand fut acquitté et lavé de tout soupçon par la Cour de Cassation 8 ans plus tard.

Marc HEDRICK, originaire du Havre, ancien inspecteur de travail puis magistrat, a voulu en écrivant L'Affaire Durand rendre hommage à Jules Durand qui a injustement été oublié par les historiens contrairement à DREYFUS. Jules DURAND, parce qu'il était un simple ouvrier docker syndicaliste n'a pas eu droit à une reconnaissance mémorielle (simplement le nom d'un square à Paris en 2017).

Les syndicalistes que nous sommes ne doivent pas oublier le symbole que représente Durand dans le combat syndical.

L'affaire Jules Durand – Editions Michalon 2020 – 21€

LA NOUVELLE

TRIBUNE

LE LIEN *UFR FO*

FO
la force syndicale

Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 141
JANVIER 2022
Supplément n° 1
à « La Nouvelle Tribune »
N° 430 - Décembre 2021

Directeur de publication :
Christian GROLIÉ

Rédacteur en chef :
Olivier Bouis

Secrétaire de rédaction :
Sylvie ARMENTIER

C.P.A.P. 0120 S 05458

VINCENT IMPRIMERIES
TOURS

SYNDICAT DE LA
PRESSE
SOCIALE

CALENDRIER PREVISIONNEL DES PAIEMENTS DES PENSIONS 2022

JANVIER	VENDREDI 28	JUILLET	VENDREDI 29
FEVRIER	LUNDI 28	AOUT	MERCREDI 31
MARS	JEUDI 31	SEPTEMBRE	VENDREDI 30
AVRIL	VENDREDI 29	OCTOBRE	LUNDI 31
MAI	MARDI 31	NOVEMBRE	MERCREDI 30
JUIN	JEUDI 30	DECEMBRE	VENDREDI 23



A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

– par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,

– par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 Paris

e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Afin d'être en conformité avec le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de **COVID-19**, les permanences au siège de la FGF-FO sont **suspendues jusqu'à nouvel ordre**.

Vous pouvez toutefois toujours nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au **01 44 83 65 55** aux horaires suivants :
de 10h à 12h et de 14h à 16h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Adresse Mail :

à..... le..... 2022

(signature)